

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 04/07/2023

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 19</p> <p>Date de la Convocation : 29/06/2023</p> <p>OBJET : SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA TRADITIONNELLE COURSE DU 14 JUILLET « LE GRAND PRIX CYCLISTE DE LA MUNICIPALITE »</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p>PRESENTS : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS</p> <p>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Odile RETOT-FABRE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Aline GUILLUY</p> <p>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Magalie DUVAUCHELLE – Christian GAQUIERE – Valérie BOITEZ – Estelle LAUTOUR-GAQUIERE</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LIBESSART</p>
--	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune accueillera cette année la traditionnelle course cycliste du 14 juillet.

Monsieur le Maire rappelle que le VCA prend en charge directement les frais d'organisation de cette course appelée le « grand prix cycliste de la Municipalité ».

Sur présentation de la facture, la somme sera réglée comme une subvention de fonctionnement au compte 65748.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023

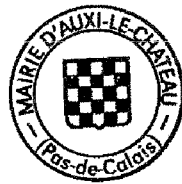
ID : 062-216200600-20230704-DELIB2023_32-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 19 pour) :

- **VOTE** l'attribution d'une subvention du montant de la facture qui sera présentée par l'association VCA pour l'organisation du « grand prix cycliste de la Municipalité » du 14 juillet 2023 dans la limite de 1 200 €.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 07/07/2023



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Henri Dejonghe".

Henri DEJONGHE